

Feu

l'intérêt

général ?

Régionalisation : en milieu de gué.

Le chef de l'Etat a multiplié les déclarations sur la « réforme » de l'Etat, dont les enjeux portent sur la nature du « vivre ensemble ». La région est l'un des terrains où cela se vérifie. Notre reportage en Languedoc-Roussillon atteste des possibilités autant que des limites d'une régionalisation stoppée en milieu de gué. Il témoigne de ses incidences sur la Cgt, sa vie, ses modes de fonctionnement, d'organisation.

Etat : fort aux faibles, faible aux forts ?

La révision générale des politiques publiques (Rgpp) prétend conduire à un Etat déployant des services moins coûteux, mieux répartis, plus réactifs. Pourtant, le Premier ministre prévient : « La réforme de l'Etat supposera que chacun accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'Etat sur son territoire. » On s'achemine ainsi vers un Etat faible-fort : faible aux forts et fort aux faibles. La clé de voûte de ce projet, c'est le fameux « un sur deux » ; le non-remplacement d'un départ à la retraite d'un fonctionnaire sur deux.

Se réapproprier l'Etat. L'un des défis posés au syndicalisme par cette restructuration profonde – au-delà de la défense de l'emploi, des missions et de leur qualité –, c'est d'envisager les moyens d'une réappropriation de l'Etat et de l'intervention publique. Moyens qui passent par la capacité qu'a la Cgt à créer de l'intérêt général, de l'« ensemble », et à faire bouger les salariés sur une série d'objectifs communs.



J.-M. MART / PHOTOPQR / LE MIDILIBRE / MAXPPP



SOMMAIRE

LANGUEDOC-ROUSSILLON :
EN VOIE D'ASPHYXIE...
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE
DE FRANÇOISE GENG
SANTÉ : DES MISSIONS
AU CONTRAT...
PAGE 21

MODERNISATION :
UN ÉTAT FORT AUX FAIBLES,
FAIBLE AUX FORTS ?
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Languedoc-Roussillon En voie d'asphyxie...

La décentralisation est aussi un facteur de construction d'une identité Cgt à la fois locale et interprofessionnelle.

A un jet de pierre de Montpellier, le péage de Collorgues, situé sur l'A9, donne la mesure du problème. Sur plusieurs files, des centaines de camions attendent de pouvoir acquitter leur droit de passage. Pour l'Espagne, pour le nord de l'Europe, pour Nîmes, Lyon, Milan. D'après *Le Midi libre*, l'année 2007 a vu défiler 13 635 poids lourds. Depuis, ce trafic est en hausse; les projets de ferroutage eux, visent bas: objectif trente mille camions par an en 2009! Même engorgement aux abords routiers de Montpellier et sur le réseau ferré, saturé au point que des rames nouvellement achetées par la Région restent à quai. La région devrait respirer à pleins poumons; voilà qu'elle menace d'asphyxie.

Les termes de ce paradoxe, Alain Alphon-Layre, secrétaire de la région Cgt, les connaît par cœur: « Notre région compte le plus grand nombre de

migrants internes à la France; l'Hérault, à lui seul, accueille mille cinq cents habitants supplémentaires chaque mois, dont 60 % de retraités et 40 % d'actifs. En dix ans, la masse de salariés a augmenté de 30 % et parfois jusqu'à 50 %, comme à Montpellier. »

Adossée à une croissance basée essentiellement sur les services et le bâtiment, privée d'une industrie structurante – à l'inverse de Toulouse ou de Marseille –, en butte à un prix du foncier galopant, le Languedoc-Roussillon voit ses besoins exploser et ses recettes stagner, voire diminuer. « Les moyennes n'ont pas suivi, déplore Alain Alphon-Layre, d'où des tensions importantes sur les services publics et particulièrement les infrastructures de transports. La région y investit des sommes d'argent conséquentes, rouvre des gares, lance de nouveaux Ter, mais... L'apport fiscal des nouveaux arrivants n'est pas à la hauteur des ... »

MODERNISATION DE L'ÉTAT

Languedoc-Roussillon En voie d'asphyxie...

... besoins créés. La décentralisation est restée au milieu du gué.»

Pour Marc Fleury, l'équation est des plus simple: «D'année en année, la région débourse de plus en plus.» Inspecteur des impôts et l'un des dix représentants de la Cgt au Conseil économique et social régional, il est bien placé pour évaluer le coût de ces dossiers qui structurent la vie de la région: transports, emploi, santé, formation... «Théoriquement, la régionalisation se fait à coût constant, l'Etat compensant financièrement les charges nouvellement transférées. Mais... Depuis que les personnels de l'Education nationale ont été rattachés à la région, l'Etat compense effectivement leurs salaires; mais pas les sommes liées au "glissement vieillesse-technicité"; elles incombent à la région. Il faut aussi comprendre que, la plupart du temps, le transfert de compétences suit une phase de dégradation du service concerné, phase durant laquelle l'Etat n'a pas investi, accentuant la dégradation et alourdissant d'autant la facture d'une remise en ordre.» Le conseil régional a évalué l'impact du différentiel budgétaire, et ses chiffres parlent clair: en 2005, l'écart était de 841 418 euros à la charge de la région; en 2006, il se montait à 2 245 406 euros; en 2007, il culmine à 21 679 334 euros. Cette montée en charges pèse inévitablement sur les contribuables via la fiscalité locale.

Un système dont Marc Fleury dénonce l'injustice et surtout l'inadaptation: «La fiscalité locale devrait être assise sur les richesses créées et sur la valeur ajoutée; mais, compte tenu des caractéristiques de la région, cela ne peut suffire, et il faut penser des mécanismes de solidarité qui dépassent le cadre régional. Par exemple, il est devenu difficile de déterminer l'endroit où la richesse se crée; nous avons beaucoup d'établissements d'Areva: nucléaire dans le Gard, établissements de recherche autour de Montpellier; ailleurs,

on trouve des bureaux d'études, de gestion... Et tous concourent à créer une richesse qui ne va être imposée que sur la base de la valeur ajoutée du seul lieu de production. C'est absurde.» La région court donc après les moyens d'un développement qui ne l'attend pas. D'autant que l'Etat, largement responsable des inégalités structurelles de l'aménagement du territoire, entend continuer à piloter mais en réduisant les frais et... l'emploi.

Réductions qui ont un impact direct et immédiat sur la vie régionale, ce qu'illustre Marc Fleury à partir de son ministère, celui des Finances: «On est en pleine fusion des Impôts et du Trésor. Le regroupement prévu porte en lui des réductions de postes, ce qui n'est discuté nulle part. On parle de polyvalence, de gains de productivité... Peut-être. On nous parle aussi de "poids" dans l'appareil d'Etat: il faudrait peser lourd pour peser tout court. Cette guéguerre des directions nationales pousse le service public vers sa dégradation et des logiques de fonctionnement inégalitaires. Moins d'emploi, moins de qualité, moins de rentrées: tout cela va coûter cher à la région et à ses contribuables.»

Ces reconfigurations ne sont pas sans incidences sur la Cgt, sa vie, ses modes de fonctionnement et d'organisation. La décentralisation a profondément modifié les rapports aux pouvoirs institutionnels et, par voie de conséquence, les rapports que les structures de la Cgt entretiennent entre elles. Alain Alphon-Layre n'en fait pas mystère: «Tout cela ne va pas sans tensions, entre niveau régional et niveau départemental, par exemple. De même, la ville de Montpellier, où se côtoient à la fois la région Cgt, l'union départementale de l'Hérault et l'union locale, soulève des problèmes d'harmonisation de nos propres démarches. Mais cela ne se décrète pas... Nous avons intégré au comité régional Cgt les professions qui structurent la vie régionale, et nous encourageons une réorganisation syndicale autour des bassins d'emploi comme ceux de Béziers-Narbonne ou de Carcassonne. L'union locale de Villeneuve-lès-Avignon, par exemple, travaille spontanément avec l'UD du Vaucluse plutôt qu'avec celle du Gard.»

Thierry Turc le dit plus nettement encore: la décentralisation est – aussi – un facteur de construction d'une identité Cgt à la fois locale et interprofessionnelle. Salarié de l'Onf, responsable de l'UD de Lozère, il est de ceux qui prennent le taureau par les cornes: «On peut pointer les aspects négatifs de la décentralisation autant qu'on veut, d'autant qu'ils sont réels. Mais on ne peut pas l'ignorer, sauf à passer à côté de ce que vivent et souhaitent les salariés. C'est cette posture de base qui détermine les suites revendicatives.» Et de développer l'exemple des Tos, ces salariés de l'Education nationale «versés» à la fonction publique territoriale. «Ils ont dit d'accord pour négocier avec le conseil général, mais avec l'UD. Et les autres salariés. Débat après débat, chacun a pu mesurer que l'ensemble des salariés avait besoin d'un cadre

Le transfert de compétences suit une phase de dégradation du service concerné, phase durant laquelle l'Etat n'a pas investi, accentuant la dégradation et alourdissant d'autant la facture d'une remise en ordre.





La région court après les moyens d'un développement qui ne l'attend pas. D'autant que l'Etat entend continuer à piloter mais en réduisant les frais et... l'emploi.

d'analyse interprofessionnel, via la région, pour discuter des salaires, des conditions de reclassement, de formation ; également qu'il y avait convergence entre les différents secteurs professionnels. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas travailler tous dans une même structure syndicale ? »

D'autant que la décentralisation contribue à rapprocher certains enjeux des acteurs concernés, créant de fait des opportunités revendicatives. « Avant, nous n'avions aucune possibilité de contrebalancer les décisions gouvernementales lorsqu'il s'agit, par exemple, de supprimer définitivement un emploi à statut précaire. Aujourd'hui, les usagers, les populations y sont plus sensibles. L'an passé, nous nous sommes impliqués dans un conflit à l'initiative de la Fsu sur l'emploi des Cae ; nous avons découvert que, contrairement à ce que nous pensions, ces Cae étaient qualifiés et désireux de sécurité professionnelle. Nous nous sommes rendus en délégation à la Ddt avec eux pour souligner que, loin de « l'insertion » promise, on était confronté à de la précarisation. L'impact a été réel, et ç'a débouché sur des titularisations et des reconduites des autres contrats. »

Alors, du passé table rase ? Thierry Turc s'en défend, mais il entend construire sur ce qui lui semble essentiel : le socle revendicatif. « Pour éviter l'éparpillement et l'affaiblissement qui va avec, il faut viser l'efficace,

en fonction des situations et des gens concernés. En ce qui me concerne, je n'ai qu'une certitude : ce n'est pas aux salariés de s'adapter aux structures. C'est même tout le contraire. » Pour lui, c'est autant une question de démocratie que d'efficacité. *« La peur n'évite pas le danger. Les risques liés à la décentralisation – clientélisme, salaire au mérite, management issu du privé – sont bien réels. Mais comment les affronter ? Ni par le statu quo, d'ores et déjà dépassé, ni par un hypothétique "retour". Nous devons nous mettre en situation d'anticiper, profiter des occasions d'offensive revendicative, telles que la régionalisation. Si nous l'avions pensé en amont, élaboré notre propre cahier des charges professionnelles et de missions, nous aurions été plus forts face à un certain nombre d'écueils bien réels. »* Aujourd'hui, le comité régional Cgt s'attache à traduire les besoins des salariés en axes revendicatifs. Il réclame une carte orange régionale, avec une participation généralisée des employeurs ; se penche sur les rapports interentreprises grâce à une charte sociale des transports communs, élaborée à partir de réunions avec les syndicats de la Fédération des transports, et qui définit des critères pour les salariés et les usagers. Charte envoyée à tous les conseils régionaux pour qu'ils la prennent en compte dans leurs appels d'offres. *« Ici comme ailleurs, l'entreprise estime n'avoir aucune responsabilité sociale : lorsqu'elle déménage, elle ne se préoccupe absolument pas des conséquences. »* De même, il s'inquiète de l'habitat avec une pétition sur le foncier et le développement des logements sociaux. La région Cgt a ainsi organisé plusieurs dépôts symboliques de première pierre dans des communes qui n'ont pas de logements sociaux. Pour Alain Alphon-Layre, il est plus que jamais nécessaire que la Cgt pèse à la fois sur les enjeux du travail et sur ceux dits du « cadre de vie ». *« Pour l'heure, nous sommes très loin d'une concertation réelle, d'un dialogue social proprement dit. »* ◀

Louis SALLAY

“LES RISQUES LIÉS À LA DÉCENTRALISATION – CLIENTÉLISME, SALAIRE AU MÉRITE, MANAGEMENT ISSU DU PRIVÉ – SONT BIEN RÉELS. MAIS NOUS DEVONS NOUS METTRE EN SITUATION D’ANTICIPER, PROFITER DES OCCASIONS D’OFFENSIVE REVENDICATIVE, TELLES QUE LA RÉGIONALISATION.”

biblio

Parmi les ouvrages qui se penchent sur la crise de l'Etat pour l'analyser et proposer des pistes de réflexion, signalons notamment :

POUVOIR ET CONTRE-POUVOIR À L'HEURE DE LA MONDIALISATION

ULRICH BECH, ÉDITIONS FLAMMARION.

LE DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉTAT DÉMOCRATIQUE

EZRA SULEIMAN, ÉDITIONS DU SEUIL.

L'ÉTAT PURGATOIRE, LA TENTATION POSTDÉMOCRATIQUE

RAPHAËL DRAÏ, ÉDITIONS MICHALON

L'ÉTAT ACTIONNAIRE

« LA REVUE FRANÇAISE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE », 2007, N° 124, PUBLICATION DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION.

L'ÉTAT EFFICACE

CHRISTIAN SAINT-ETIENNE, ÉDITIONS PERRIN.

web

Pour la Cgt : < www.ugff.cgt.fr >.
Les sites officiels :
< www.modernisation.gouv.fr >.
< www.premier-ministre.gouv.fr >.
< www.ladocumentation-francaise.fr >.

ÉQUIPEMENT

Succès de la mobilisation du 6 mars

Dix mille agents du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (Meeddat, anciennement Equipement) ont manifesté à Paris, le 6 mars, pour obtenir des moyens et des garanties pour l'avenir du nouveau ministère. Inquiets devant les menaces portées par la révision générale des politiques publiques (Rgpp) et les annonces de remaniement pour mars ou avril 2008. Leur manifestation n'est pas passée inaperçue, puisque trois audiences ont été accordées aux organisations syndicales : au Meeddat, à l'Intérieur et à Matignon. A l'issue de ces rencontres, le gouvernement a dû confirmer que le

ministère disposera bien de ses propres services déconcentrés aux niveaux régional et départemental et qu'il ne sera pas créé de nouvelles agences sur la route, l'eau ou la biodiversité. De même, que le nombre de directions interdépartementales des routes ne serait pas remis en cause et que les permis de conduire et de construire seraient maintenus dans les compétences du ministère. L'action, d'une ampleur exceptionnelle, a donc permis d'obtenir des garanties et des avancées importantes ; elle devrait permettre de peser sur les arbitrages gouvernementaux à venir concernant le budget 2009-2011 et sur les décisions issues de la Rgpp.

FINANCES

Nouvelle direction, première grève

Ce 27 mars dernier, à l'appel notamment de la Cgt, première organisation syndicale à Bercy, plus de 20 % des personnels – ce qui, compte tenu de difficultés unitaires, est un résultat important – ont participé à un premier mouvement de grève national, le 27 mars dernier. C'est que la fusion de la Direction générale des impôts (Dgi) et de la Direction générale de la comptabilité publique (Dgcp) vise à supprimer des milliers d'emplois en créant de fait une nouvelle dégradation de la qualité des missions et des conditions de travail des personnels. Pour répondre au défi d'une véritable modernisation de ces deux administrations, la

Fédération des finances Cgt, ses syndicats des Impôts et de la Comptabilité publique ont exigé que le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, Eric Woerth, ouvre un processus de négociation sur les propositions et les revendications formulées par la Cgt et les personnels ⁽¹⁾. Ce que le ministre a refusé, préférant se focaliser sur les mesures dites « *d'accompagnement social* » de sa réforme. Reste que la Cgt entend maintenir la pression autour de ses propositions alternatives et des revendications des personnels.

(1) Consultables sur le site Internet < www.finances.cgt.fr >.

CULTURE ET COMMUNICATION

Le service public réduit à ses coûts ?

Le 20 mars, plus de deux mille agents du ministère de la Culture et de la Communication ont manifesté à Paris ainsi que dans de nombreux sites en régions, au cours de la journée d'action contre la Rgpp. A Paris, la manifestation depuis le Palais-Royal jusqu'aux portes de l'hôtel Matignon figure parmi les plus importantes qu'a connues ce département ministériel. Tout aussi historique est le nombre de signatures recueillies par la pétition proposée par l'intersyndicale à l'ensemble des personnels du ministère : il dépasse largement les sept mille.

Un mois auparavant, le 21 février, déjà huit cents agents (dont une forte proportion travaille en administration centrale) s'étaient rassemblés pour manifester leur opposition aux « *réformes* » et « *restructurations* » qui visent à réduire les missions, les effectifs, les services, les moyens et la capacité

d'action du ministère. Une grève massive et sans équivalent depuis de très longues années avait également marqué la journée dans le secteur des musées. Les personnels – toutes catégories confondues – rejettent en effet le démantèlement programmé de la Direction des musées de France et du Réseau des musées nationaux et leur privatisation rampante. Toutes les organisations syndicales ont souligné qu'elles entendaient promouvoir des évolutions porteuses de progrès pour un développement et un élargissement des politiques publiques de la culture – dont évidemment celles mises en œuvre par le ministère – au bénéfice de toute la population. Des politiques qui enrichissent l'offre, les contenus, soutiennent la diversité culturelle et soient accompagnées des créations d'emplois statutaires nécessaires pour répondre à ces exigences. ◀



V. MOUCHEL / PHOTOPOR / OUESTFRANCE / MAXPPP

point de vue FRANÇOISE GENG

SECRÉTAIRE DE LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ-CGT, MEMBRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

Propos recueillis par Louis SALLAY

Pour l'heure, celles-ci n'apparaissent nulle part dans le rapport Larcher sur l'hôpital... On se dirigerait donc vers encore moins de démocratie, dans un contexte où 90 % des établissements sont en déficit. Cette situation va évidemment peser sur les mises en œuvre gestionnaires ; les pouvoirs publics mettent en avant le "développement de l'efficacité", mais nous craignons, nous, une réduction de l'offre territoriale et des services.

» L'offre sanitaire, dans ce contexte, est sommée de se "recentrer", à la fois en termes d'activité et d'établissements. Mais la question de fond est de savoir à quels besoins on veut répondre et à quel niveau de qualité. Le fait que les agences régionales d'hospitalisation se transforment en agences régionales de santé pourrait être de bon augure, si cela signifiait une réelle prise en compte de l'ensemble des acteurs, usagers et organisations syndicales compris, et une évaluation plus fine des besoins de santé régionaux, effectivement variables d'une région à une autre. Mais une telle ambition passe par des moyens, des personnels engagés et motivés ; c'est là où le débat social, la démocratie interviennent de façon décisive. Or la "libéralisation" des personnels fait qu'avec le statut disparaît la notion de "mission". Or la contractualisation n'implique pas les mêmes responsabilités, les mêmes devoirs. Là encore, les pouvoirs publics mettent en avant l'idée de "confier des missions publiques au secteur privé" ; les urgences, par exemple. C'est se moquer des gens : une fois aux urgences, les patients deviendront de fait tributaires des opérateurs privés, qui bénéficieront des suites médicales des urgences. Et de la manne qui va avec.

» Pour notre part, nous mettons en avant trois axes revendicatifs forts : d'abord, un plan emploi-formation dont la fonction serait à la fois de former les métiers et d'affirmer la possibilité d'une carrière dans ces métiers. Ensuite, une meilleure prise en compte et une revalorisation des contenus professionnels ; une meilleure reconnaissance, c'est moins de *burn out*, moins de souffrance, moins de *turnover*, autant de phénomènes d'autant plus lourds qu'ils concernent une population massivement féminine. Enfin, nous réclamons un véritable débat sur les questions d'organisation sanitaire et des personnels. Véritable, c'est-à-dire qui prenne en compte ce que disent les parties prenantes au lieu d'être cadré par des rapports utilisés pour stériliser les échanges alors qu'ils devraient les éclairer. »

Santé : des missions au contrat...

La volonté politique affichée par le président de la République, les modalités d'application de la Rgpp et la ribambelle de rapports qui visent à étayer ces modalités organisent une véritable atomisation de la santé, sur trois volets distincts : les personnels, la gouvernance des établissements, l'offre sanitaire.

« Pour les personnels, la Rgpp dynamite les garanties collectives au profit d'une contractualisation de gré à gré ou d'un contrat hybride, notamment dans sa dimension de rémunération. Une partie serait assise sur le titre IV de la fonction publique et une autre contractualisée ; il s'agit, nous dit-on, d'attirer et de fidéliser les "métiers en tension", autrement dit, ceux des infirmières et des médecins, "raréfiés" par le *numerus clausus* – que nous avons dénoncé en son temps. Aujourd'hui, les millions d'heures supplémentaires accumulées donnent la mesure des manques existants. Le statut pourrait évidemment permettre d'affronter cette situation de façon efficace ; il suffit de revoir les grilles, d'améliorer les conditions de travail et de rompre avec les organisations du travail à flux tendus. Ce au bénéfice d'une réflexion qui, tant sur les contenus professionnels que sur l'organisation du travail, se développe à partir des besoins de santé. Cela suppose d'accepter qu'il y ait du personnel en nombre suffisant, qu'il ait le temps de se former, que ses efforts, enfin, soient valorisés et reconnus.

» Concernant les établissements, la mise en place des pôles de services à l'intérieur des établissements a éclaté les gestions et légitimé un management centré sur l'intéressement, les petites primes... La Rgpp ajoute à cela la notion de gouvernance, qui se substituerait aux conseils d'administration et ferait disparaître les organisations syndicales du processus de débat et de décision.

Un Etat fort aux faibles,

Le chef de l'Etat a multiplié les déclarations sur la « réforme », et le gouvernement travaille à la révision générale des politiques publiques. Au-delà de l'éternelle promesse de « faire mieux pour moins cher », les enjeux portent sur la nature du « vivre ensemble ».

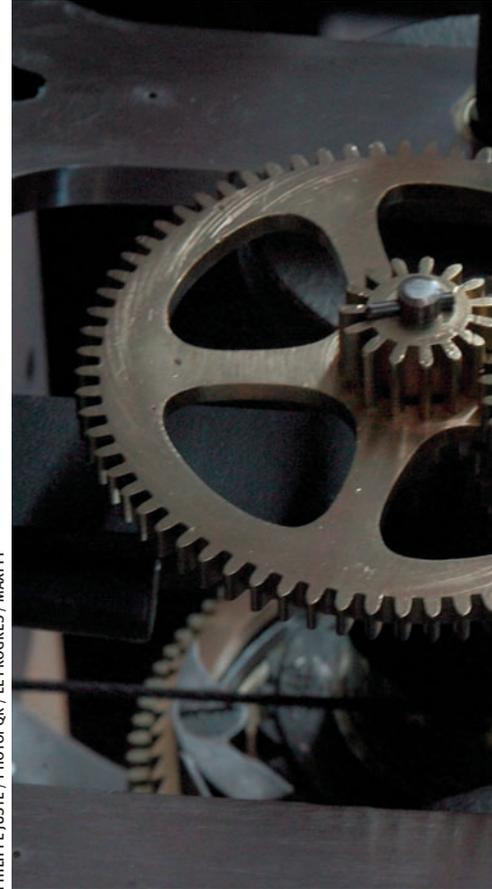
“ On peut être aussi libéral que l'on veut, on peut attacher beaucoup de prix à l'initiative individuelle, au marché, à la concurrence, on peut placer la liberté au-dessus de tout, mais on ne peut pas imaginer la France sans un Etat fort. » Dans son discours d'Epinal sur la réforme des institutions ⁽¹⁾, le chef de l'Etat en prend la défense. Mais le même porte, durant sa campagne électorale, un objectif hautement symbolique : le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. D'où l'avertissement de son Premier ministre aux élus locaux : « La réforme de l'Etat supposera que chacun accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'Etat sur son territoire ⁽²⁾. » Un Etat fort avec moins d'Etat ? La quadrature du cercle n'est qu'apparente.

Elle se résout au travers d'une vision strictement gestionnaire, qui oppose à une structure inefficace, trop chère et de surcroît déresponsabilisante, des services moins coûteux, mieux répartis, plus réactifs. Le discours a un impact réel. De fait, l'Etat nation, sa forme issue de l'après-guerre et qui a conduit les « Trente Glorieuses » sont aujourd'hui mis à mal : privatisations, paupérisation des services publics, montée en puissance d'un échelon européen et régional, poids croissant de multinationales « détachées » d'un territoire constituent les caractéristiques essentielles de mutations alimentées par la crise économique et l'ampleur des besoins qui en découlent. Dans ces conditions, l'injection de la « concurrence » et de l'« efficacité de marché » fait panacée.

Des réformes fondamentales concoctées dans la plus stricte intimité élyséenne

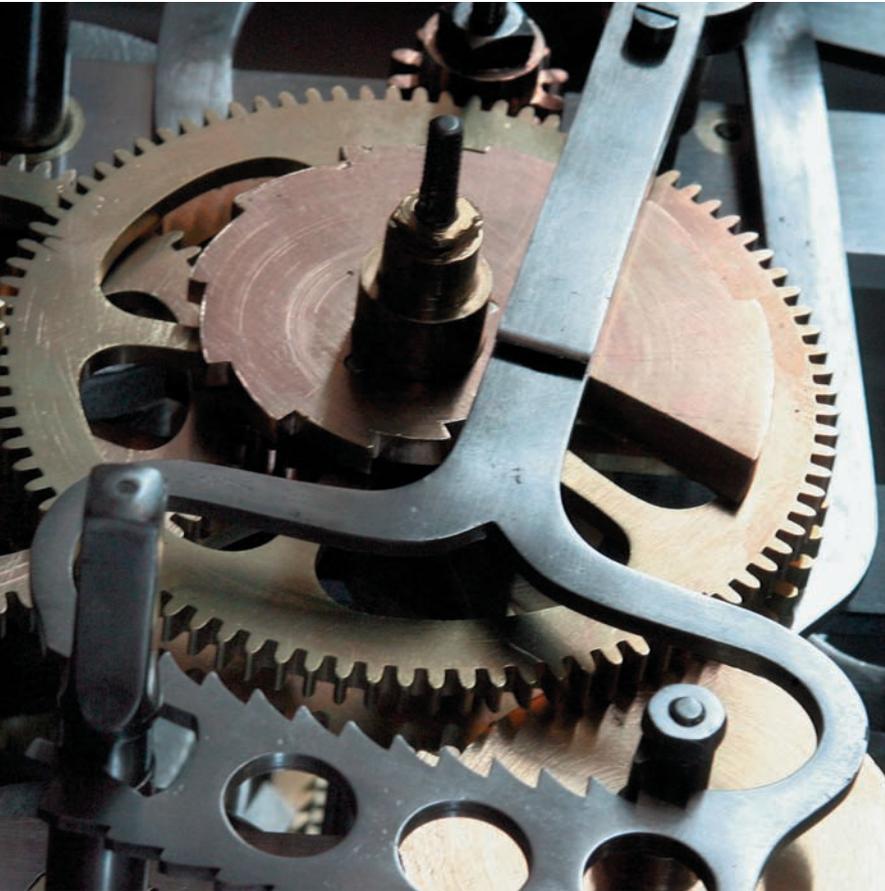
C'est à partir de cet ingrédient que, sans énormément innover, le gouvernement s'emploie à modeler cet Etat faible-fort cher aux penseurs libéraux : faible aux forts et fort aux faibles. A cette fin, il a fait entériner quatre-vingt-dix-sept mesures censées transformer l'administration à partir de 2009. Ce corpus, baptisé « révision générale des politiques publiques » (Rgpp), devrait bouleverser en profondeur le paysage administratif, la vie des salariés et celle des citoyens-usagers. Cela méritait à tout le moins un débat ? Claude Guéant et Jean-Paul Faugère – respectivement secrétaire général de l'Elysée et directeur de cabinet du Premier ministre – ont concocté cet ensemble de propositions dans l'intimité la plus élyséenne ; sans élus et sans organisations syndicales, sans discussions ni négociations. Le tout décliné à l'ombre du fameux « un sur

deux », objectif également imposé en amont de tout débat. Les suites ne sont plus alors que d'infimes variations accordées sur cette clé de sol gestionnaire. Le gouvernement promet donc des « économies » dans la fonction publique suivant une double logique – rationalité financière et meilleur service aux usagers – tout en écartant la perspective d'un « plan d'austérité » toujours malsonnant à l'oreille du citoyen, que ce dernier se vive comme usager ou consommateur. Egalement de poursuivre le « mouvement inédit de déconcentration au profit de l'échelon régional », ce qui accroît parallèlement l'autorité des préfets de région sur les préfets de département. Dans la tradition bien française d'une dénonciation des « tracasseries administratives », il autorise la procédure du divorce par consentement mutuel devant notaire, transfère aux mairies la délivrance des cartes d'identité, passeports et permis de conduire... Et promet aux entreprises de « simplifier » les mille procédures administratives jugées les plus lourdes ou les plus « irritantes »... Comme employeur, il accentue le recours à des outils de mise en concurrence et de flexibilité des fonctionnaires : mobilité, culture du résultat, individualisation des parcours ; et garde en tête la promesse présidentielle d'un contrat de



PHILIPPE JUSTE / PHOTOPQR / LE PROGRES / MAXPPP

faible aux forts ?



travail de droit privé pour les fonctionnaires ainsi que l'instauration d'un pécule pour ceux des agents qui choisiraient de quitter la fonction publique.

L'obsession des coûts relève d'une certaine vision du "vivre ensemble"

Tout cela, nous assure-t-on, pour réduire les déficits publics, ne plus vivre au-dessus de nos moyens, ne pas accabler les générations à venir sous le poids de la dette. Problème : cette vision strictement défensive prive à terme le pays de ses moyens de développement et l'enferme dans une spirale dépressive. La Rgpp devrait ainsi aboutir à diviser par deux le nombre de structures d'administration centrale, sur l'ensemble des ministères, tout en les recentrant sur leur cœur de métier : la conception des politiques et le contrôle de leur bonne exécution. Les suites étant alors dévolues à d'autres acteurs, par exemple via la création d'agences, plus autonomes, plus souples et en mesure d'embaucher des salariés sous contrat privé. Cette volonté quasi obsessionnelle de « réduction » – au sens culinaire – participe d'ailleurs moins d'un souci de saine gestion que d'une conception idéologique d'un « vivre ensemble » dans lequel les solidarités collectives sont considérées comme à la

Plus que d'une nouvelle organisation de son travail, c'est d'une nouvelle nature de l'Etat qu'il est question. Une nature autre, qui nécessite des fonctionnaires « refondés », d'où la charge violente de Nicolas Sarkozy contre le statut de la fonction publique d'Etat dans son discours de Nantes.

(1) Le 12 juillet 2007, lors d'une réunion républicaine.

(2) Devant l'Ump, le 11 octobre 2007.

(3) Le 19 septembre 2007, devant les élèves de l'Institut régional de Nantes.

(4) < www.ugff@cgt.fr >.

fois luxueuses et délétères. Ainsi l'offensive affecte-t-elle (et comment pourrait-il en être autrement ?) les politiques dites « d'intervention », qu'il s'agisse de la famille, de la solidarité ou de l'assurance maladie. Avec le même souci de « gains d'efficience », la même obsession de la fraude, les « assistés » étant des suspects par nature, la même volonté de réduction de coûts, par exemple en modifiant la proportion des frais remboursés par l'assurance maladie et par les complémentaires de santé. On le voit, plus que d'une nouvelle organisation de son travail, c'est d'une nouvelle nature de l'Etat qu'il est question. Une nature autre, qui nécessite des fonctionnaires « refondés », d'où la charge violente de Nicolas Sarkozy contre le statut de la fonction publique d'Etat dans un discours prononcé à Nantes ⁽³⁾.

Que peut-on en attendre ? Des éléments de réponse existent, là où ces politiques ont déjà été expérimentées. Au Canada, puisque le pays est souvent cité en France comme l'exemple à suivre : le constat est celui d'une dégradation du service public, notamment en ce qui concerne l'éducation, les transports publics et les services de santé, ainsi que d'un accroissement des inégalités territoriales. Mais le tout s'est traduit par une réduction de 16% du nombre de fonctionnaires, Etat et provinces compris... Une réalité que les organisations syndicales françaises connaissent fort bien pour en avoir débattu avec leurs homologues canadiens. Pour l'heure, si l'on en juge aux mouvements revendicatifs menés dans la fonction publique (*lire page 20*), les projets n'emportent pas l'adhésion des agents, et moins encore celle de l'encadrement, peu ou pas associés à leur mise en forme : mouvements sur les salaires, sur la mobilité... D'évidence, la confiance n'est pas au rendez-vous. Mais cette réserve ne saurait évidemment suffire à relever les défis posés par un certain nombre d'évolutions en cours. L'Ugff-Cgt le rappelle lorsqu'elle souligne l'ampleur des besoins en matière de mise en cohérence des politiques publiques, de régulation et de contrôle, de développement des services publics de proximité et de qualité, accessibles à tous ⁽⁴⁾. Autrement dit, une tout autre histoire que celle mise en musique par le gouvernement. Et dont la mise en œuvre suppose à la fois débats avec les salariés et les usagers au plan national et leur déclinaison, en termes renouvelés, au plan régional, avec les conseils régionaux comme avec l'opinion publique régionale. Sans exclure des modes de construction de rapports de forces articulant plus encore qu'auparavant niveau national et régional, dimension professionnelle et territoriale. ◀

Louis SALLAY

Etat : affaires à suivre...

PARTICIPANTS :

NICOLAS BAILLE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ADJOINT DE LA FÉDÉRATION
DE L'ÉQUIPEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT-CGT.

CHRISTOPHE DELECOURT,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION CGT
DES FINANCES.

**JEAN-CHRISTOPHE
LE DUIGOU**, SECRÉTAIRE
NATIONAL DE LA CGT.

ROBERT VIGNE, CADRE
SUPÉRIEUR DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE.

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS".

La réforme de l'État bouleverse la donne redistributive et les solidarités, tant territoriales que sociales. Elle implique de profonds changements de nature ; elle contraint le syndicalisme à se réorganiser autour de la notion d'intérêt général.

– **Options** : « Moderniser l'État » est un thème récurrent, indice d'une crise de l'État, des politiques publiques ; comment définiriez-vous cette crise ?

– **Christophe Delecourt** : Elle se lit au travers de l'actualité internationale : crise des *subprimes*, marasme financier et monétaire handicapant le développement des activités, de l'emploi... Et se manifeste par un processus de dépossession ; nombre d'outils traditionnels ne sont plus à la disposition de l'État pour apporter des réponses : la politique monétaire, la politique budgétaire et fiscale... L'un des défis qui nous est posé consiste à penser cette problématique dans sa dimension internationale et peut-être plus encore dans sa dimension européenne pour envisager les moyens d'une réappropriation de l'État, de ses fonctions. Ce qui se joue aussi en partie dans la relation entre État et collectivités territoriales, au travers de l'aménagement du territoire, d'une politique industrielle publique, de la création de structures adaptées aux transferts de missions – et de charges – vers les collectivités locales...

– **Nicolas Baille** : La suite de l'élection de Nicolas Sarkozy et de la mise en place de son gouvernement constitue, en soi, une première réforme de l'État. Concrètement, cela s'est traduit par la création du Meeddat (ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire) qui est le regroupement de ce qui relevait anciennement de l'Ecologie, de l'Équipement-Transports et d'une partie de l'Industrie. Il en est de même du regroupement du Budget et de la Fonction publique qui renvoie à une certaine vision du rôle de l'État, une vision comptable, logique d'ailleurs, de la Rgpp (révision générale des politiques publiques). Ce regroupement sous une même autorité, d'ailleurs sans précédent, vise à orchestrer l'engagement pris de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux... Nous devrions le dire plus et plus fort, car nous sommes réellement dans une bataille idéologique. Pour être entendus de l'opinion publique, il nous faut contrecarrer l'idée selon laquelle l'État ne devrait plus être qu'un pilote des politiques publiques, quitte à externaliser le reste ; et revenir sans cesse sur le rôle et la responsabilité de l'État et des collectivités locales, qui participent pleinement aux missions de service public.

– **Robert Vigne** : Je partirai d'abord de la crise

globale de notre société, riche de contradictions, singulièrement dans le domaine des relations entre collectivités territoriales et État. A la fois partenariales et concurrentielles, elles s'organisent autour d'une contradiction majeure entre la politique libérale menée au niveau national – casse des services publics, abandon des statuts, privatisations – et une conception républicaine porteuse d'exigences, de ripostes et de propositions nouvelles. Il existe donc aujourd'hui des possibilités considérables d'action publique du fait de la décentralisation et des possibilités importantes de réponses aux attentes et aux besoins ; mais à condition de construire ces réponses publiques avec les populations. Dans ce contexte, l'action syndicale doit forcément se contraindre à l'innovation, parfois perturbante, car ces contradictions émergent aussi du travail, de ses modes d'organisation et impliquent les salariés.

– **Jean-Christophe Le Duigou** : L'État est l'enjeu d'une bataille d'idées. Il nous faut mettre en valeur ce que peut apporter l'intervention publique et revenir sur ce que sont ses trois fonctions modernes. La première, c'est la redistribution et la solidarité, avec les politiques fiscales ; la deuxième, c'est la contribution à l'efficacité économique, avec les politiques monétaires et financières ; la troisième, essentielle à mes yeux, concerne la citoyenneté et la démocratie. Elle s'appuie sur des outils d'intervention qui confèrent efficacité et sens à la citoyenneté ; sans ces outils, la démocratie, même participative ou autre, devient illusoire. C'est cette dernière dimension qui a permis une citoyenneté plus large que celle reconnue par la III^e République. Le débat sur la « réforme » a resurgi dans les années 1960 et, avec lui, le questionnement des politiques publiques. Nous devons partir de là, même si, comme syndicalistes, nous n'oublions pas la situation des agents publics et de leur devenir. La crise des politiques publiques est tellement forte qu'il y a une attente de reconstruction d'un pouvoir collectif de la société sur son organisation, sur ses structures économiques. L'opinion attend de savoir si la puissance publique peut avoir un poids sur la gestion des entreprises, les choix stratégiques, les financements. Les réponses qu'il faut apporter sont différentes mais aussi essentielles que celles qui ont été apportées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il faut repenser l'État au travers de ces bouleversements contempo-

L'UN DES DÉFIS
QUI NOUS EST POSÉ
CONSISTE
À PENSER CETTE
PROBLÉMATIQUE
DANS SA
DIMENSION
INTERNATIONALE
ET PEUT-ÊTRE PLUS
ENCORE DANS
SA DIMENSION
EUROPÉENNE
POUR ENVISAGER
LES MOYENS D'UNE
RÉAPPROPRIATION
DE L'ÉTAT.



PHOTOS: CLAUDE CANDILLE

C'EST BIEN EN FONCTION DES MISSIONS ET DES FINALITÉS DU SERVICE PUBLIC QUE NOUS POSONS LA QUESTION DES MOYENS. MAIS AUJOURD'HUI, DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT, IL N'EXISTE AUCUN ESPACE DE NÉGOCIATION.

rains, non pas pour se replier sur un Etat minimal, mais pour examiner comment on reconstruit un pouvoir collectif, aux différents niveaux, avec des cohérences d'ensemble. C'est ce que les salariés, les citoyens attendent et à quoi il n'est pas pour l'instant répondu. La période peut donc, à condition que nous soyons capables de nous en saisir correctement, marquer une étape historique de reconstruction de l'Etat.

– **Options** : Nombre de conflits – ouverts ou latents – jalonnent la mise en œuvre des réformes gouvernementales ; sont-ils articulés à ce travail de « *rappropriation* », à une perspective globale ?

– **Robert Vigne** : Notre posture de départ est évidemment de s'opposer aux choix libéraux, mais en développant l'intervention publique et citoyenne pour mettre en œuvre les alternatives possibles. Il y a dans l'organisation politique et administrative du territoire des atouts, sur lesquels il est possible de s'appuyer pour construire une intervention publique efficace au plan des principes d'égalité, de solidarité, d'efficacité sociale et économique, en se gardant bien de revenir à des lourdeurs étatiques que l'on a pu connaître. Mais cela implique des conflits de niveaux de décision, entre par exemple l'Etat et la région. On le vit en Ile-de-France avec le projet de rééquilibrage élaboré par les collectivités et percuté par ce diktat sarkozien qu'est le projet de Grand Paris.

– **Nicolas Baille** : L'emploi public ne se justifie pas en soi mais au regard des missions publiques ; au Meeddat, les dix mille agents qui ont manifesté, le 6 mars, à Paris pour exiger des missions et des moyens ont également porté un coup d'arrêt sérieux au projet de réorganisation territoriale de l'Etat qui visait, entre autres, à intégrer les services départementaux en préfecture. A partir d'une préoccupation d'emploi, intégrant la qualité des missions et la cohérence de l'intervention

publique, l'action syndicale a eu un impact politique sur l'organisation de l'Etat. Le succès a participé d'une inquiétude professionnelle, mais aussi d'une conception de l'organisation de l'Etat, aux antipodes de la vision verticale et très autoritaire portée par le gouvernement, et plus précisément le ministère de l'Intérieur.

– **Christophe Delecourt** : Nous ne nous inscrivons pas dans le *statu quo*. Nous développons une analyse critique des réformes initiées en mettant en débat des propositions alternatives, qu'il s'agisse des missions, de leurs finalités, des principes de leur mise en œuvre, de l'organisation territoriale et déconcentrée de nos services. En fonction de cela, nous en tirons des conclusions sur les nécessaires créations d'emplois, la reconnaissance des qualifications acquises et mises en œuvre par les personnels, la formation... C'est donc bien en fonction des missions et des finalités du service public que nous posons la question des moyens. Mais aujourd'hui, dans la fonction publique d'Etat, il n'existe aucun espace de négociation. Les instruments actuels du dialogue social – les comités techniques paritaires – sont totalement obsolètes ; le problème est donc de savoir comment inventer, ou réinventer, une véritable démocratie sociale, impliquant de réels processus de négociation sur les propositions et revendications des personnels.

– **Jean-Christophe Le Duigou** : Les conflits récurrents dans le secteur public traduisent un énorme besoin de nouveauté ; déjà, lors de la lutte de 1989 aux Finances, sans doute la plus importante qu'il y ait jamais eu dans ce ministère, il n'était pas question de défense du *statu quo*. Au contraire, les salariés, souvent des femmes et des jeunes, souhaitaient une réelle modernisation de la gestion des services. Les revendications salariales, notamment l'intégration des primes dans le traitement, s'inscrivaient dans un projet de mouvement opposé à l'austérité et à l'immobilisme. Le syndicat joue son rôle en essayant d'orienter un certain nombre de transformations dans un sens progressiste. Mais il se heurte à l'absence incroyable de débat public : on voit la Rgpp confiée au secrétaire général de l'Elysée, à des conciliabules de cabinet ; on apprend par une indiscretion la refonte de toute l'implantation de la Défense nationale, avec à la clé trente mille suppressions d'emplois... La dissociation voulue et entretenue par le gouvernement entre, d'un côté, la réforme des politiques publiques et, de l'autre, la réforme de la fonction publique vise de même à empêcher tout débat sur des alternatives d'ensemble. Syndicalement, nous avons au contraire intérêt à relier intelligemment ces dimensions, à partir des attentes sociales et économiques. Car si la Cgt n'a pas de théorie de l'Etat – et ne peut en avoir –, elle défend une vision de ce à quoi il devrait servir.

– **Robert Vigne** : De plus en plus d'agents – toutes catégories confondues – en capacité de proposition, ...

Etat :
affaires à suivre...

LE PATRONAT, TOUT EN ÉTANT DISCRET, JOUE UN RÔLE DE PREMIER PLAN. LA GRANDE ENTREPRISE EST PROTAGONISTE DE LA MONDIALISATION, DES TRANSFORMATIONS TECHNOLOGIQUES, JOUE UN RÔLE MAJEUR DANS LES ÉVOLUTIONS EN COURS DE L'ÉTAT, SON ORGANISATION, SES FONCTIONS.

- d'organisation, sont frustrés de ne pas être écoutés, entendus, voire respectés même au sein des organismes paritaires. Aujourd'hui, les salariés ont envie d'intervenir sur les dimensions du travail, mais aussi sur l'organisation territoriale du territoire, sur les réformes annoncées par le gouvernement. Le syndicalisme se doit de porter cette exigence d'intervention sur l'organisation administrative du territoire. Elle implique toutes les politiques publiques d'intérêt général, qu'il s'agisse de solidarité ou de développement économique, d'aménagement, d'habitat, où le service public a un rôle à jouer. Le syndicat doit à la fois combiner conflictualité et réflexion alternative, être force de proposition pour peser sur les stratégies de réforme de l'Etat.

– **Jean-Christophe Le Duigou** : N'oublions pas que le patronat, tout en étant discret, joue un rôle de premier plan. La grande entreprise est protagoniste de la mondialisation, des transformations technologiques, joue un rôle majeur dans les évolutions en cours de l'Etat, son organisation, ses fonctions. Le Medef travaille idéologiquement et pratiquement depuis dix ans à faire reculer systématiquement la place de la loi ; ce systématisme vise à transformer le modèle social, dans lequel la dimension économique tient une place particulière. Non que le patronat veuille se priver de l'Etat, mais il entend le mettre au service de sa conception du développement. A l'inverse, nous mettons en avant ce qui nous semble commun à la démarche des agents publics, des syndicats et des citoyens, à savoir la notion d'intérêt général. La

puissance publique n'a pas vocation à répondre à tous les besoins particuliers – même si elle peut en avoir le souci –, mais à l'intérêt général. Résultant d'un processus collectif d'agrégation des attentes et des choix stratégiques d'action et d'intervention. C'est important pour guider la réforme de l'Etat ; cela se distingue fondamentalement d'une approche gestionnaire de modernisation et concerne aussi notre approche syndicale du statut du personnel. Les garanties des agents publics ne valent que parce qu'elles sont calées sur l'intérêt général ; c'est un équilibre de droits, de protections spécifiques mais aussi d'obligations. Cela peut permettre de relier le contenu des politiques publiques, la réforme de l'Etat et la situation

des agents publics. C'est dire à quel point cette notion d'intérêt général est centrale à tout travail de refondation.

– **Christophe Delecourt** : De fait, le Medef cherche à transformer « toujours plus » l'Etat à son service. Cela se vérifie au travers de l'évolution des prélèvements obligatoires – fiscalité ou cotisations sociales –, avec l'offensive des partenariats publics/privés ou la conception de la politique industrielle. Aujourd'hui, les services de Bercy sont essentiellement appréhendés comme des services d'aide au patronat en cas de crise industrielle, de difficultés financières dans certaines entreprises. Cela se vérifie au niveau de l'agence des participations de l'Etat ou lorsqu'il s'agit de recapitaliser un certain nombre d'entreprises en difficulté... Il nous faut réaffirmer la nécessité d'une politique publique industrielle, y compris d'une intervention financière de l'Etat devant être conditionnée au respect d'objectifs : développement durable, création d'emplois qualifiés et correctement rémunérés, formation professionnelle des salariés... De ce point de vue, nous avons besoin d'une réflexion plus approfondie dans toute la Cgt.

– **Options** : Les réformes engagées depuis la décentralisation bousculent les structures syndicales elles-mêmes ; jusqu'à quel point et comment y faire face ?

– **Jean-Christophe Le Duigou** : D'accord ou non, il existe maintenant plusieurs niveaux institutionnels qui concourent tous, en principe sans hiérarchie, à la souveraineté nationale. La Région n'est pas moins légitime sur ses compétences que ne l'est l'Etat sur les siennes. Reste à savoir comment mettre tout cela en cohérence, car plus on décentralise et plus il faut à l'inverse des contrepoints structurant la solidarité et articulant les niveaux d'action, sans quoi on émiette. Or nous avons toujours du mal à tirer les enseignements de ce changement politique fondamental. C'est un premier problème posé à nos structures, essentiellement professionnelles, à l'intérieur de la fonction publique. Deuxième problème : la difficulté qu'a la Cgt à générer de l'intérêt général, de l'« ensemble » ; autrement dit, à dépasser un certain nombre d'approches sectorielles et à faire bouger les salariés sur une série d'objectifs communs. Nous sommes là-dessus lourdement mis à l'épreuve.

– **Robert Vigne** : Localement, les personnels Tos transférés ont été peu soutenus par leur syndical d'origine ; en revanche, ils ont très rapidement intégré la vie syndicale sur la base de leurs revendications. Mais cela s'est opéré sur fond d'individualisation, avec des problèmes de statut compliqués, singuliers, ce qui ne contribue pas à poser les problèmes de façon plus globale vis-à-vis des politiques gouvernementales. D'où l'importance de dégager des thèmes fédérateurs pour le plus grand nombre d'agents publics, d'Etat ou



Jean-Christophe Le Duigou.



Robert Vigne.

CES RÉFORMES POSENT LA QUESTION DU PÉRIMÈTRE DE L'OUTIL SYNDICAL ET NOUS IMPOSENT DE PARVENIR À TROUVER UNE STRUCTURE SYNDICALE PÉRENNE ET INDÉPENDANTE DES ALÉAS À VENIR, SINON...

de la territoriale, ce qui reste difficile. Car la décentralisation conduit, du fait de sa conception et de sa mise en œuvre, à éloigner les agents des problématiques globales, nationales pour se recentrer sur la proximité. Or toutes les solutions ne sont pas de proximité ; cela peut d'ailleurs entraîner des tensions entre le syndicat Ugict et le syndicat général, sur fond de mise en opposition de différentes catégories ou de démarches revendicatives plus sectorielles, plus singulières.

– **Nicolas Baille** : Le poids de l'Histoire – à ne pas prendre au sens négatif – peut parfois induire une certaine inertie et, du coup, l'outil syndical accuse un retard de structures. Nous avons connu un transfert massif d'agents de l'Équipement au niveau départemental, et nous en avons débattu avec la Fédération des services publics afin de gérer au mieux ces transferts. Mais, dans les faits, cela s'est traduit par des situations très diverses, pas toujours propices au déploiement et à l'efficacité de la Cgt. Cela a secoué l'organisation, y compris ses militants. Ces réformes posent la question du périmètre de l'outil syndical et nous imposent de parvenir à trouver une structure syndicale pérenne et indépendante des aléas à venir, sinon... Je ne voudrais pas que, demain, la question de notre structuration se retrouve tranchée uniquement à partir de considérations financières. A ce titre, nous avons constitué un groupe de travail fédéral. L'Ugff a tenu une conférence autour de cette question, dans le périmètre fonction publique d'État ; la Fédération des services publics en a débattu à son dernier congrès ; bref, la réflexion chemine, mais il nous faut la pousser, avancer sur qui représente quoi, travailler à des résolutions pour être efficaces vis-à-vis des personnels et créer un véritable rapport de forces.

– **Christophe Delecourt** : Nous avons besoin d'innover et de débattre, au moins dans la sphère fonction publique de l'État et territoriale, en lien avec l'Ugff. Cela vaut aussi pour le niveau territorial. Le rôle nouveau du préfet de région, du préfet de département, l'existence d'organisations territoriales qui vont, de fait, transcender les administrations publiques de l'État, voire leurs ministères de rattachement, tout cela soulève d'autant plus de questions que, traditionnellement, le syndicalisme de la fonction publique d'État s'organise autour de syndicats nationaux, au niveau des administrations



Nicolas Baille.

publiques de l'État et de leurs directions générales. Nous considérons que le syndicat national assure le syndicalisme de proximité et la démocratie syndicale. Toutefois, j'observe que notre fédération organise les salariés des Monnaies et Médailles ou encore l'Imprimerie nationale, où la syndicalisation a été conçue à partir d'approches statutaires. Aujourd'hui, une foule de salariés y travaillent sans relever du statut, et il nous faut coopérer avec la Filpac, la Fédération nationale des travailleurs de l'État. Il y a là un problème de périmètre des fédérations et d'éclatement des syndicats dans les fédérations. Nous voyons bien l'urgence d'une réflexion de toute la Cgt sur les modalités d'organisation de notre syndicalisme pour le rendre toujours plus efficace. Cela vaut également sur la dimension territoriale et la nécessaire montée en puissance des comités régionaux de la Cgt.



Christophe Delecourt.

– **Jean-Christophe Le Duigou** : La région constitue un niveau encore relativement proche du terrain et offre une capacité d'intervention réelle au syndicalisme, tout en constituant déjà un premier niveau fort de cohérence, le moyen d'intervenir sur des politiques structurantes. C'est aussi le lieu d'une dimension interprofessionnelle capable, en lien avec les administrations et les établissements publics, de poser les enjeux des intérêts communs. Ce niveau est incontournable si l'on veut faire travailler ensemble des gens qui vivent des réalités différentes. L'enjeu du déploiement est dans ce travail en commun. La question fonction publique s'intègre à cette démarche d'ensemble. Nous vivons une phase de restrictions relatives des moyens de l'État, ce qui peut pousser, à l'inverse du déploiement, au repli identitaire comme meilleure façon de défendre ses intérêts immédiats, plutôt que d'essayer d'appréhender un certain nombre d'enjeux nouveaux. Ce serait désespérant par rapport à l'enjeu collectif. Il nous faut sans doute être pragmatiques dans nos démarches mais conserver l'ambition de nos objectifs. L'identité historique de la Cgt dans la fonction publique s'est constituée dans l'association permanente de la défense des intérêts des agents et d'options fondamentales sur les politiques publiques menées, leur dimension de justice sociale, de progrès. L'efficacité de nos structures, de nos outils syndicaux doit être refondée au regard de cette double dimension. ◀